Informations de base

2018/2783(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la crise politique en Moldavie suite à l'invalidation des élections locales à Chisinau **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Moldavie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/07/2018	Décision du Parlement	T8-0303/2018	Résumé
05/07/2018	Résultat du vote au parlement		
05/07/2018	Débat en plénière		
05/07/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2783(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0322/2018	04/07/2018	
Proposition de résolution		B8-0326/2018	04/07/2018	
Proposition de résolution		B8-0328/2018	04/07/2018	
Proposition de résolution		B8-0329/2018	04/07/2018	
Proposition de résolution		B8-0330/2018	04/07/2018	
Proposition de résolution		B8-0332/2018	04/07/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0303/2018	05/07/2018	Résumé

Résolution sur la crise politique en Moldavie suite à l'invalidation des élections locales à Chisinau

2018/2783(RSP) - 05/07/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 343 voix pour, 35 contre et 160 abstentions, une résolution sur la crise politique en Moldavie suite à l'invalidation des élections locales à Chisinau.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, GUE/NGL et Verts/EFA.

Le Parlement s'est dit vivement préoccupé par la **décision d'invalider les résultats des élections** du maire de Chișinău par la cour suprême de Moldavie, décision qui repose sur des motifs fallacieux et opaques. Cette décision a sensiblement compromis l'intégrité du processus électoral.

Le Parlement a rappelé qu'Andrei Nastase a remporté les élections municipales anticipées à Chișinău à l'issue de deux tours de scrutin, qui ont eu lieu le 20 mai et le 3 juin 2018, avec 52,57 % des voix contre Ion Ceban, qui a obtenu 47,43 % des voix, et que ce résultat avait été reconnu par des observateurs internationaux. Cependant, les tribunaux de Chișinău ont annulé les élections municipales au motif que les deux candidats s'étaient adressés aux électeurs sur les réseaux sociaux le jour de l'élection, après la fin de la période légale de campagne. La Cour Suprême a confirmé ce jugement. Les députés ont noté que l'«appel aux urnes» que les tribunaux ont considéré comme constituant une pression et une prise d'influence indue sur les électeurs est une pratique électorale courante en Moldavie et n'a jamais entraîné l'annulation d'une élection auparavant.

Les députés se sont déclarés profondément solidaires des milliers de personnes qui manifestent dans les rues de Chișinău pour que les autorités moldaves prennent les mesures requises afin de garantir que les résultats des élections municipales de Chișinău soient respectés.

Exprimant sa préoccupation par la **dégradation alarmante des normes démocratiques** en Moldavie, le Parlement a reconnu que la décision des tribunaux, dont le biais politique et l'influence qu'ils subissent à cet égard sont de notoriété publique, témoignent de la **captation de l'État** ainsi que d'une profonde crise institutionnelle en Moldavie.

Dans ces circonstances, les députés ont considéré que les **conditions politiques pour l'octroi d'une assistance macrofinancière (AMF) n'ont pas été remplies**, et rappelle que «l'octroi d'une AMF est subordonné à la condition préalable que le pays bénéficiaire respecte des mécanismes démocratiques effectifs, y compris le pluralisme parlementaire et l'État de droit, et garantisse le respect des droits de l'homme». Ils ont prié instamment la Commission de suspendre tous les versements à la Moldavie au titre de l'AMF. Toute décision concernant de futurs versements ne devrait être prise qu'après la tenue des élections législatives prévues et subordonnée à la condition que ces élections respectent les normes internationalement reconnues et soient évaluées par des organes spécialisés, ainsi qu'au respect des conditions liées à l'aide macrofinancière.

Le Parlement a demandé que **la Commission suspende l'aide budgétaire en faveur de la Moldavie** en s'appuyant sur le précédent de juillet 2015, lorsqu'elle a été suspendue dans le prolongement de la crise bancaire. Le mécanisme de suspension devrait contenir une **liste de conditions à appliquer** pour les autorités moldaves, parmi lesquelles la validation des élections à Chișinău ainsi que, dans le contexte de l'affaire de la fraude bancaire, la réalisation d'enquêtes effectives, axées sur des résultats et entièrement transparentes, le recouvrement des avoirs et l'engagement de poursuites contre les personnes responsables. Les députés ont invité le SEAE et la Commission à **suivre de près l'évolution de la situation dans tous ces domaines et à tenir le Parlement dûment informé**.

S'inquiétant de la concentration du pouvoir économique et politique dans les mains d'un petit groupe de personnes, de la détérioration de l'état de droit, des normes démocratiques et du respect des droits de l'homme, de la politisation excessive des institutions de l'État, de la corruption systémique, des lacunes des enquêtes sur la fraude bancaire de 2014 et du pluralisme limité des médias, le Parlement a invité les autorités moldaves à :

- **réformer le système judiciaire** et nommer de nouveaux juges afin d'éviter que le pouvoir judiciaire n'intervienne dans le processus électoral et politique ou ne compromette de toute autre manière l'expression démocratique de la volonté des citoyens moldaves ;
- déployer des efforts résolus pour **recouvrer les fonds volés** à la suite de la fraude bancaire de 2014 par laquelle près d'un milliard de dollars ont été subtilisés dans le système financier moldave et traduire les responsables en justice, indépendamment de leur affiliation politique ;
- donner suite aux recommandations du BIDDH de l'OSCE et de la commission de Venise sur la **réforme électorale** ;
- respecter les bonnes pratiques et les principes internationaux et de **garantir l'instauration d'un environnement favorable à la société civile**.